

A.R.G SAREGE FIDETA

**Société par actions simplifiée
au capital de 100 000 euros
Siège social : CAR JEAN MONNET
IMM. HYPERION, 60200 COMPIEGNE
391 560 547 RCS COMPIEGNE**

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 19 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
Le dix-neuf septembre,
A 18 heures,

Les associés de la Société A.R.G SAREGE FIDETA se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, sur convocation faite à chaque associé.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par M. Cédric PENCOLE, en sa qualité de Président de la Société.

M. Alexandre GUILBERT est désigné comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 3 200 actions sur les 3 200 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale, réunissant plus des trois quarts des actions ayant le droit de vote, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- Les justificatifs des convocations régulières des associés,
- La feuille de présence et la liste des associés,
- Un exemplaire des statuts de la Société,

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la

AR CR

Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Modification de la date de clôture de l'exercice social,
- Transfert du siège social de la Société,
- Modification corrélative des statuts,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, décide de modifier la date de clôture de l'exercice social et de la fixer au 31 décembre de chaque année. L'exercice social en cours aura donc une durée exceptionnelle de quinze mois, jusqu'au 31 décembre 2024.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, décide de transférer le siège social du CAR JEAN MONNET IMM. HYPERION, 60200 COMPIEGNE au 2, allée de la Forêt d'Halatte - ALATIUM I - 60100 CREIL, et ce à compter de ce jour.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

PR UP

TROISIEME RÉOLUTION

En conséquence de l'adoption des résolutions précédentes, l'Assemblée Générale décide de modifier les articles 4 et 6 des statuts dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL

"Le siège social est fixé : 2, allée de la Forêt d'Halatte - ALATIUM I - 60100 CREIL."

ARTICLE 6 - EXERCICE SOCIAL

"Chaque exercice social a une durée d'une année, qui commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre."

Le reste des articles demeure inchangé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

QUATRIEME RÉOLUTION

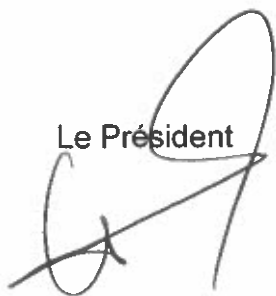
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

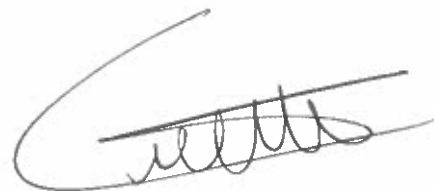
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of a large loop at the top and a horizontal stroke at the bottom.

Le secrétaire

A handwritten signature in black ink, featuring a large, sweeping curve on the left and several smaller, connected loops on the right.